

Conseil Communautaire
Séance du 28 mars 2024

**Délibération N° 2024 03 013 : Développement économique – Rétrocession
des parcelles de la Zone d'activité de la Prairie d'Aménao (Ex Secos) au profit
de la CCLLB**

L'an deux mille vingt quatre, le 28 mars à 18 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle de réunion au siège de la CCLLB, 1 place Clémenceau | 72500 Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 21/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	31	Pouvoirs	4	Votants	35
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Patrick BETTON (suppléant M. Sylvain BIDIÉ) ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Claire COULONNIER ; Mme Martine CRINIÉRE ; M. Pascal DUPUIS ; Mme Laure DUTERTRE ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Gérard RICHARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Sabrina DUCHESNE	Claire COULONNIER
Philippe WEHRLÉ	Michel DUTHEIL
Monique TROTIN	Bruno BOULAY
Catherine TRAPPLER	Agnès VERDIER
Sabrina RAPPART	Excusée
Diégo BORDIER	Excusé
Guy LECLERC	Excusé
Fabienne PINÇON	Excusée

Secrétaire de séance : Claude Allaire

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau - Responsable du pôle Solidarités, Culture, Tourisme, Sport

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération :

M. Le Président expose :

Une concession d'aménagement a été signée entre la SECOS (devenue aujourd'hui AMENAO) et la Communauté de communes historique de Lucé le 20/09/2006 pour l'aménagement du lotissement intercommunal d'activités de la Prairie situé sur la Commune du Grand-Lucé sur une surface de 43 230 m² (lot n°1).

Cette concession a fait l'objet de plusieurs prorogations décidées par avenant afin de permettre la vente des parcelles viabilisées. Le dernier avenant prévoyait en l'occurrence un terme au 13/10/2023.

L'intégralité des parcelles étant aujourd'hui vendue, et la convention étant arrivée à échéance, il y a lieu de procéder à la remise des ouvrages.

Le versement de la soulte financière de cette opération (estimée à 34 380,57 €) sera par ailleurs inscrit au budget 2024 pour clore cette convention.

Cette remise sera réalisée en avril et permettra la rétrocession à la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé des parcelles suivantes :

- B803 (Voirie de desserte 4877m²)
- B816 (Bassin de rétention de la zone : 2722m²)
- B799 (Parcelle derrière le bassin de rétention : 1608m²)
- B775 (Transformateur électrique et armoire éclairage public : 44m²)
- B777 (cheminement et fossé : 1227m²)

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

1.- D'accepter la rétrocession des parcelles B803, B816, B799, B775 et B777 d'une contenance de 10 478 m² située sur la zone d'activités de la Prairie – LE GRAND LUCE ;

2.- D'autoriser M. le Président en exercice ou Monsieur le Vice-Président par délégation à signer toute pièce ou acte relatif à cette décision.

Adopté avec 1 abstention.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**La Secrétaire de séance
Mme Claude ALLAIRE**